



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0220

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Aménagement d'un local à usage des agents d'entretien de la voie publique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustau, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Absents non excusés** : MM. Boudot, Casola.

**Conseil de communauté du 10 juillet 2014****Délibération n° 2014-0220**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Aménagement d'un local à usage des agents d'entretien de la voie publique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Jusqu'en 2004, les agents d'entretien de la subdivision NET Sud-Est de la direction de la propreté occupaient un local situé 52, rue Professeur Roux à Vénissieux, local mis à disposition par la Ville de Vénissieux dans le cadre d'une convention intervenue entre les 2 collectivités en 1984.

En décembre 2004, suite à une visite commune des lieux effectuée par les services de la Ville et de la Communauté urbaine de Lyon, il a été constaté que le bâtiment abritant ce local était vétuste, présentait des fissures et que des désordres importants affectaient l'ensemble du bâtiment. La Ville a donc pris la décision de le démolir. Un nouveau local devait donc être recherché pour installer les agents de la subdivision NET Sud-Est.

La Communauté urbaine prévoyant de céder à un promoteur une parcelle lui appartenant située 229-235, route de Vienne, une surface à usage de local d'agents d'entretien a été réservée auprès du promoteur retenu (Spirit Grand Sud). Ce projet prévoit la construction d'une soixantaine de logements répartis en logements sociaux, en accession sociale et en accession libre ainsi que la réalisation de 2 locaux commerciaux et d'un local en rez-de-chaussée destiné ainsi à la direction de la propreté.

Pour rappel, le Conseil de communauté a individualisé, le 7 février 2011 par délibération n° 2011-2042, un montant de 225 000 € TTC nécessaire à l'acquisition des locaux.

Le local de 157 mètres carrés est prévu pour accueillir 10 agents d'entretien (dont du personnel féminin) et un agent de maîtrise ainsi que des matériels techniques (chariots, souffleurs, désherbeurs thermiques, rotofiles, etc.).

Les aménagements prévus, réalisés par la Communauté urbaine, sont estimés à 200 000 € TTC et incluent la création d'un réfectoire, de sanitaires, de vestiaires et douches hommes et femmes, d'un local pour le matériel de nettoyage et d'un bureau. Compte tenu de la présence d'appartements au dessus du local, un renforcement de l'isolation phonique a été prévu pour minimiser les nuisances sonores. Il a été également prévu des clapets coupe-feu dans les locaux de stockage car il y sera entreposé des produits hydrocarbures pour les matériels techniques. La durée des travaux est estimée entre 3 et 4 mois.

Il est demandé au Conseil de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 200 000 € TTC pour l'aménagement des locaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme de travaux pour l'aménagement du local des agents d'entretien de la voie publique à Vénissieux.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P24 - Nettoyement, pour un montant de 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 180 000 € en 2014,

- et 20 000 € en 2015,

sur l'opération n° OP24O2341.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 425 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.**